

Contexte général

Démantèlement de la « jungle » de Calais, campagne pour la présidentielle en France, avec notamment les primaires de la droite, élections américaines... Les dernières semaines ont marqué, en France comme à l'étranger, une amplification des discours réactionnaires, populistes, encourageant le repli sur soi et la haine de l'autre, désignant à la vindicte populaire des pseudo boucs émissaires face à la crise multiforme que connaissent les sociétés occidentales. La victoire de Donald Trump lors des élections présidentielles américaines symbolise aussi la victoire d'une forme de défiance envers les formes traditionnelles de la politique (mais aussi de la mondialisation), bien qu'il soit lui-même le pur produit du système qu'il se plaît à dénoncer. C'est aussi le résultat du renoncement des démocrates à faire réellement campagne sur les questions économiques et sociales. Cet événement, et l'exploitation qui en ait faite, comme d'autres (sondage selon lequel 20% des Français souhaitent un régime autoritaire), doit nous interpeller et nous amener à approfondir notre réflexion sur le rôle de notre syndicalisme dans le contexte actuel de défiance généralisée. Le passage en force sur le CETA, malgré le « non » wallon illustre une fois de plus le mépris que les gouvernements peuvent avoir de leurs populations et risquent de renforcer le sentiment de défiance envers les politiques.

Le traitement réservé aux réfugiés (à Calais, Stalingrad etc) est inacceptable et doit être dénoncé, il est bien loin des valeurs humanistes que se targue de défendre la France.

Les attaques contre les fonctionnaires en général, et les personnels de l'enseignement en particulier, se sont multipliées dans le cadre de la campagne présidentielle. Face à ce qui relève de l'esquisse d'un projet politique très clair (une société néo-libérale avec moins d'Etat, moins de service public et moins de solidarités), le SNES et la FSU doivent opposer une réponse claire et plus réactive. La réalité du métier doit être opposée de manière plus systématique, en s'appuyant sur des données statistiques (par exemple sur le temps de travail) mais aussi sur des témoignages de collègues, courts et incisifs. De manière plus large, le SNES et la FSU doivent mener campagne pour rappeler le rôle des services publics dans la lutte contre les inégalités, a fortiori en période de crise. Après plusieurs années de dénigrement systématique par une bonne partie de la classe politique française, le rôle des fonctionnaires doit être mieux mis en avant dans nos campagnes respectives.

Dans le contexte actuel, les organisations syndicales ont une responsabilité particulière : porter au cœur du débat public les questions économiques et sociales (meilleur partage des richesses etc). Le SNES et la FSU doivent rechercher les convergences et actions communes pour construire une intersyndicale, tant dans le champ interprofessionnel que Fonction Publique.

Collèges :

Le Rectorat de Versailles lance une évaluation de la mise en place de la réforme du collège destinée à repérer les points d'appui et les points de blocage existants. 32 collèges de l'académie ont été choisis sans que cette liste ne soit communiquée aux organisations syndicales. Les informations lorsqu'elles le sont données aux collègues par l'administration ne sont que très partielles. Cette évaluation se déroulera en deux temps : d'abord à la fin du premier trimestre, puis au printemps. Elle sera menée dans les établissements par une équipe composée d'IPR, d'inspecteurs du 1^{er} degré et de chefs d'établissements. Des entretiens seront menés, des séquences seront également observées. Des élèves et des parents seront aussi interrogés.

La section académique dénonce l'opacité de cette procédure à tous les niveaux tant dans les établissements concernés qu'au niveau académique. Elle appelle les personnels concernés à participer à ce dispositif, dans la continuité des actions menées ces derniers mois, notamment dans le cadre de la résistance pédagogique, et à se réunir pour discuter des modalités de participation à ce dispositif. Une réunion la plus large possible, impliquant les collègues volontaires de toutes les disciplines et tous les niveaux, doit être exigée afin de porter des éléments de bilan les plus partagés possibles, et permettre ainsi que les collègues puissent s'exprimer plus librement sans « repréailles » des corps d'inspection. La section académique mettra en ligne tout le matériel nécessaire pour participer à ces réunions et ainsi contribuer à faire le vrai bilan de la réforme du collège. Les témoignages des collègues permettront de continuer à faire vivre l'observatoire syndical de la réforme du collège.

Le stage collège2016 organisé collège2016 par la section académique en octobre a montré le désarroi de nombreux collègues face à une forme de dénaturation du métier. Il y a urgence à y répondre, notamment en continuant à fournir des outils de résistance pédagogique, en faisant connaître la réalité dans les établissements, et ainsi à ne pas laisser les collègues isolés, sous peine de voir s'installer la déception et la défiance, chez ceux qui attendent encore beaucoup de notre syndicat.

Dans les collèges REP+, les chefs d'établissements multiplient les pressions et injonctions pour obliger les collègues à participer à des réunions dites obligatoires, au mépris des textes réglementaires. Elles conduisent à un alourdissement de la charge de travail alors même que la pondération devrait en permettre l'allègement, être un outil de reconnaissance de l'exercice en ZEP, et non une forme de caporalisation de la profession.

La section académique et les sections départementales mèneront rapidement une campagne dans les établissements REP+ pour rappeler les droits des personnels et organiser l'action indispensable afin de faire respecter les textes (heures syndicales, pétitions etc).

Dans de nombreux collèges, les chefs d'établissements ne sont toujours pas parvenus à paramétrer le LSU. L'une des solutions proposées pour le premier trimestre consiste alors à continuer de remplir les bulletins tels qu'ils existaient l'an dernier, avant de basculer aux nouvelles modalités d'évaluation en cours d'année. Une nouvelle fois, les conséquences des annonces du Ministère n'ont pas été anticipées et génèrent une surcharge de travail. Le SNES-FSU doit continuer et amplifier sa campagne sur les nouvelles modalités d'évaluation des élèves, notamment dans la période des conseils de classe.

Lycées

Après deux journées de grèves et de manifestation, la mobilisation des personnels en lycées d'éducation prioritaire s'élargit. Les réponses de la Ministre ne répondent pas aux attentes des collègues, à l'image de la prorogation de la clause de sauvegarde. Les dernières annonces ministérielles, (« Les personnels des lycées (des ex ZEP) ont raison. Il faudra faire cette réforme des lycées d'éducation prioritaire » devant la commission des Finances et de l'Education relèvent, au choix de la tactique politicienne dans le cadre de la campagne des présidentielles, et/ou de la provocation. Pourtant dans les établissements concernés, la situation se dégrade, faute de moyens suffisants (classes surchargées dépassant souvent 30 élèves et pouvant aller jusqu'à 35 élèves par classe), mais aussi parce que les personnels s'épuisent pour tenter de faire face à ces situations.

Après avoir participé aux précédentes journées d'actions dans la région parisienne (grève et manifestations le 29 septembre et le 11 octobre), la section académique de Versailles, avec d'autres sections académiques (Aix-Marseille, Créteil et Paris), a initié un appel à la grève inter-académique pour le jeudi 17 novembre. En région parisienne, les trois sections

académiques ont été à l'origine d'une intersyndicale qui appelle également à la grève le jeudi 17 novembre.

Cette journée est une étape importante pour obtenir la construction d'une carte élargir des lycées de l'Education Prioritaire, dans laquelle les établissements concernées bénéficieraient d'une diminution du nombre d'élèves par classe, mais aussi de moyens spécifiques pour assurer des dédoublements ou projets pour la réussite des élèves. Les personnels concernés doivent bénéficier du maintien des avantages spécifiques qui doivent être élargis à tous les personnels. Dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure, il a urgence à ce que le Ministère entendent les personnels mobilisés et ouvre, sans attendre, dans les prochaines semaines le dossier des lycées en Education Prioritaire. La section académique met tout en œuvre pour la réussite de la journée de grève du 17 novembre et prépare les suites de la mobilisation. Une intersyndicale nationale permettrait de donner une plus grande visibilité et un poids plus important à cette mobilisation.

Carrières

La reconstruction des grilles indiciaires et des carrières telles qu'elles sont présentées par le Ministère laisse présager d'une revalorisation réelle, mais qui reste améliorable. Le texte présente la création de trois nouveaux grades et les modalités d'accès à la hors classe et la classe exceptionnelle. Désormais tous les personnels parcourront deux grades dans leur carrière, ce qui est une avancée non négligeable.

Le décret présente également la durée de séjour dans chaque échelon, dont découle un rythme plus favorable que le rythme actuel pour la très grande majorité des collègues, et donc un gain pour le plus grand nombre. Mais ce rythme n'est toujours pas le plus favorable puisqu'il n'est pas aligné sur le grand choix.

Les débuts de carrière sont perdants : les gains liés aux importantes augmentations indiciaires de début de carrière seront perdus au bout de trois ans. Il faudra attendre plusieurs années pour être de nouveau gagnants par rapport au déroulé de carrière actuelle.

En ce qui concerne la création de la classe exceptionnelle : l'allongement de la durée des carrières, lié aux réformes successives des retraites, rend nécessaire la création d'un débouché de carrière après les indices terminaux de la hors classe. En l'état, les conditions d'accès à la classe exceptionnel restent inacceptables. Le SNES-FSU doit continuer à s'opposer à ce que la classe exceptionnelle ne concerne pour l'essentiel que les collègues ayant exercé certaines fonctions, et agir pour obtenir que les critères d'accès à la classe exceptionnelle, définis dans un cadre national, reposent uniquement sur l'ancienneté dans le dernier échelon de la hors classe.

Evaluation

Après la fin des discussions multilatérales sur le projet de réforme de l'évaluation des personnels, ce dernier semble désormais stabilisé. Le SNES est parvenu à faire bouger quelques lignes, ce qui devra être mis en avant auprès des collègues, notamment face aux organisations syndicales qui tentent de jouer sur les peurs des collègues.

En définitive, si ce projet comporte des éléments positifs, il contient aussi de réelles insuffisances.

Parmi les éléments positifs : l'évaluation reste du ressort de l'IPR et du chef d'établissement, éloignant ainsi le spectre de la réforme Chatel, le principe des 3 rendez-vous de carrière permet d'éviter la reproduction de certaines inégalités, entre disciplines et entre académies,

comme c'est le cas actuellement. Le recours en CAP concernera désormais l'ensemble de l'évaluation, ne la réduisant pas à une contestation unique de la notation administrative. . L'action du SNES a également permis de faire disparaître le projet de bilan professionnel qui était initialement censé précéder l'inspection, constituant un outil de management de plus dans les mains des chefs d'établissement. La mise à l'écart des options portées par d'autres organisations syndicales, comme l'évaluation par les pairs ou le portfolio est une bonne chose tant elles portaient les risques d'un dévoiement de l'évaluation du cœur du métier et d'une attaque contre les solidarités entre les collègues.

Néanmoins, ce projet comporte aussi de nombreuses insuffisances : tout d'abord, la déconnexion totale entre évaluation et avancement n'est pas actée. Tels qu'ils sont positionnés, les rendez-vous de carrière conduisent à l'oubli complet des débuts de carrière. Il n'est pas concevable qu'un collègue entrant dans le métier ne puisse bénéficier d'un regard extérieur pendant les 6 premières années de sa carrière.

Par ailleurs, l'évaluation de l'enseignant se ferait désormais sur la base d'une grille de compétences. La section académique rejette ce mode d'évaluation des personnels, qui renvoie à une vision appauvrie de l'évaluation (à l'image de ce qui se passe pour l'évaluation par compétences des élèves) et qui pourrait se révéler un outil dévastateur sur le plan du néo-management. Si certains items ont été enlevés de la partie détenue par le chef d'établissement, certains restent inacceptables parce qu'ils représentent une intrusion du chef d'établissement dans le domaine pédagogique (item 11.12.13 « contribuer à l'action de la communauté éducative, et coopérer avec les parents d'élèves, et les partenaires de l'école et de l'établissement ou item P4 « installer et maintenir un climat propice aux apprentissages). Cette évaluation par compétences n'a pas sa place dans tout projet de réforme qui viserait à améliorer le système d'évaluation actuel.

Enfin, la section académique est extrêmement réservée sur les modalités de l'accompagnement collectif et individuel telles qu'elles se dessinent. S'il est indispensable que l'aide et le conseil trouvent une place plus importante qu'actuellement dans notre système d'évaluation, les faiblesses de ce nouveau dispositif sont réelles : en donnant au chef d'établissement, voire au conseil pédagogique, la possibilité de prescrire la participation à cet accompagnement, le risque est grand d'imposer de nouvelles obligations aux personnels, dans un contexte où le néo-management est promu et enseigné comme ligne directrice des conduites chez la majorité des personnels de direction. Les formes de cet accompagnement ne sont donc pas satisfaisantes dans le projet.

Stratégie CTM et positionnement

Pour la section académique, le SNES-FSU doit dès maintenant engager les discussions avec les autres organisations syndicales pour imposer un vote dissocié d'une part sur la partie carrière, d'autre part sur la partie évaluation. Dans cette perspective, la section académique se positionne ainsi

- **Nouvelle carrières** : les éléments présentés vont clairement dans le bon sens, avec en perspective des carrières plus rapides pour le plus grand nombre, ce qui représente des avancées réelles. D'autres avancées doivent encore être obtenues. Néanmoins, ces dispositions représentent un début de revalorisation de la profession qu'il convient d'acter et de faire suivre, impérativement, par une mobilisation qui permettra d'amplifier cette revalorisation. **La section académique se prononce donc pour la partie carrière du projet de décret.**

- **Nouvelles modalités d'évaluation** : ce projet présente quelques avancées par rapport à la situation actuelle, il n'est pas le décret Châtel. Toutefois, face aux orientations portées par le Ministère sur ce dossier, le risque existe d'ouvrir la porte à des dérives

néo-managériales que le SNES-FSU devra combattre. **La section académique se prononce donc contre la partie évaluation du projet de décret.**

Dans l'hypothèse d'un vote global, le rôle du SNES-FSU doit être de savoir acter des avancées, qu'il a lui-même contribué à obtenir, notamment sur la partie carrière. Si des incertitudes demeurent sur la partie évaluation, il n'est pas envisageable de refuser des avancées qui profitent au plus grand nombre en terme de carrière. La section académique se prononce pour le texte présenté globalement en CTM, dès lors qu'il est articulé autour d'une campagne d'information et de mobilisation de la profession pour amplifier la revalorisation et porter nos exigences sur l'évaluation, alors même que d'autres organisations syndicales ne se privent pas de diffuser de fausses informations sur les projets ministériels et sur les intentions sur SNES-FSU.

Dès le lendemain du vote au CTM, le SNES doit s'adresser aux syndiqués, puis à la profession pour expliciter son vote et mettre à disposition de la profession les outils d'analyse. De nouveaux outils de communication électroniques ont été mis à la disposition des organisations syndicales par le Ministère. La section académique n'est pas partisane d'une utilisation intensive de cet outil, néanmoins, dans le contexte d'exploitation des positionnements des uns et des autres, l'envoi d'un mail à toute la profession dans les jours qui suivent le vote, nous semble incontournable. Un mail aux syndiqués devra aussi être envoyé plus rapidement. Les dispositions transitoires, qui ont des effets dès cette année sur les modalités d'évaluation des collègues, et qui concernent les premières années de la mise en place des nouvelles carrières doivent faire l'objet d'une communication et d'analyses détaillées de la part du SNES

Cette campagne continuera ensuite, dans les établissements, par des heures d'information syndicale mettant en avant clairement les positions du SNES. Sans tarder, la mobilisation doit se construire pour une étape suivant de la revalorisation en mettant en relation la faiblesse de la revalorisation pour les débuts de carrière (diminution du temps passé dans les premiers échelons, la grille des certifiés qui doit prendre comme référence non celle des corps recrutés à bac + 3 mais celle à bac +5 ; les débuts de carrière ne peuvent être en deçà de la pseudo revalorisation de la période Chatel qui a été de fait annulé en partie par Peillon), avec la crise de recrutement et ses conséquences. Très rapidement, le SNES doit aussi se mettre en position de transformer la classe exceptionnelle comme un débouché de carrière pour tous et non pour quelques-uns, reléguant ainsi l'arbitraire du « mérite ». Enfin, le SNES-FSU doit mener une campagne sur l'évaluation des personnels, informant de manière précise et détaillée la teneur du texte et de son projet. Les avancées à mettre à l'actif du SNES-FSU (disparition du bilan professionnel par exemple) doivent clairement être mises en avant. Toute dérive néo-managériale doit être fermement dénoncée et combattue.

Quel que soit le vote du SNES-FSU au CTM, la campagne pour la revalorisation de nos métiers doit impérativement se poursuivre. Le SNES-FSU mettra en avant les avancées qu'il a su obtenir, sans en rabattre sur ses prétentions pour une revalorisation de l'ensemble de la profession.

VOTE

22 votants

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 3

NPPV : 0